



Montréal, le 17 juillet 2015

Monsieur Gaétan Barrette
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec – qui compte plus de 12 500 membres – se fait un devoir de se prononcer sur les grands enjeux sociaux et de prendre part aux débats qu'ils suscitent. Ainsi, nous tenons à vous transmettre nos inquiétudes quant à certains éléments qui, selon nous, affectent de plus en plus la capacité de nos membres d'effectuer leur travail comme il se doit, pour le mieux-être de leurs clientèles – particulièrement les plus vulnérables – tout en respectant leurs obligations professionnelles.

Le financement des services sociaux

Un suivi étroit de l'actualité, des observations et des informations en provenance de nos membres, dont certains siègent au sein de notre conseil d'administration, contribuent à nourrir nos inquiétudes. Soulignons tout d'abord la faible hausse de 1.4% pour l'année 2015 – 2016¹ du budget total du ministère de la Santé et des Services sociaux. Combinée à la hausse du traitement des médecins et aux coûts exorbitants des médicaments, cette décision se reflète déjà dans l'offre actuelle de services sociaux, qui s'amenuise. Ces coupes se manifestent également au niveau des directions de santé publique qui voient leur financement réduit de plus de 30 %.

Outre les programmes de prévention touchant la petite enfance et la jeunesse, le développement des communautés et le logement social, d'autres mesures telles que les modifications apportées ce printemps au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, les coupes en éducation – avec leurs conséquences sur les services offerts aux élèves en difficulté – le sous-financement des organismes communautaires et la fermeture de centres de jour sont d'autres réalités qui touchent directement la pratique des travailleurs sociaux. D'autres informations alimentent nos inquiétudes, notamment l'augmentation importante de la charge de cas soumis à nos membres, la gestion par statistique utilisée entre autre pour les services de maintien à domicile et la méconnaissance ou le peu de prise en compte du caractère professionnel et de la spécificité du travailleur social, le tout additionné au fort vent de changement et d'incertitude qui anime les nouveaux établissements. Nous pourrions également nommer les coupes importantes au niveau

¹ Une hausse annuelle de 4 % est nécessaire pour maintenir le niveau de soins et de services. Or, le plus récent budget du Québec ne consent qu'une augmentation de 1,4 %.

de la supervision professionnelle et de la formation continue, sans compter les impacts d'une gestion autoritaire qui semble s'installer dans des établissements dont la prédominance de la mission hospitalière porte déjà ombrage à la dimension sociale.

Les structures organisationnelles et les politiques sociales

Les travailleurs sociaux – de même que les personnes et les communautés auprès desquelles ils interviennent – retrouvent de moins en moins, sur les territoires et dans les nouvelles structures que sont les CISSS et les CIUSSS, les mécanismes locaux et régionaux qui favorisaient la concertation et le travail intersectoriel sur les déterminants sociaux de la santé ainsi que l'adaptation des services au plan local. Qui plus est, tous ces changements s'opèrent dans un contexte de complexification des problématiques sociales qui affectent les personnes et les communautés. De plus, de plus en plus de travailleurs sociaux affirment se sentir coincés entre des exigences administratives (quantitatives et autres) et celles, professionnelles, dictées par leur ordre.

Un enjeu majeur : la protection du public

Notre intention n'est pas de nous immiscer dans la gestion des établissements. Cependant, nous estimons qu'il est de notre devoir d'éclairer l'État quant aux impacts de ses choix en matière de services sociaux et de politiques sociales. Ce qui est en jeu, ici, c'est la qualité et la quantité des services sociaux offerts à la population en général et aux personnes les plus vulnérables, bref, la protection du public. Vous le savez, notre système de santé et de services sociaux repose sur trois professions phares : les médecins, les infirmières et les travailleurs sociaux², sans compter le rôle de plus en plus important des pharmaciens. En ce sens, les services offerts par les travailleurs sociaux sont tout aussi importants que les soins et services prodigués par les médecins, les infirmières et les pharmaciens. Sur ce point, nous vous rappelons les propos du premier ministre, M. Philippe Couillard, lors de son discours inaugural, en mai 2014 : « *Je donne à la santé un sens plus large, bien au-delà des quatre murs d'un bloc opératoire. (...) Un État qui se préoccupe de la santé doit conserver un horizon qui inclut le système de soins, mais aussi le dépasse largement* ».

Pourtant, les services sociaux font de plus en plus office de parent pauvre dans le tandem santé et services sociaux. Ce déséquilibre entre les deux missions du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui s'accroît avec la réforme actuelle et les compressions budgétaires, se traduit par un recul de la défense des droits sociaux et économiques et de la promotion de la justice sociale. Paradoxalement, ce déséquilibre exerce une pression accrue sur le curatif. En effet, plus l'accès aux services sociaux généraux devient problématique, plus les gens risquent de se retrouver en situation de détresse et de requérir, à moyen terme, à des soins et des services de santé plus élaborés, plus coûteux. Les travailleurs sociaux sont aux premières loges pour constater, au quotidien, que les services sociaux font partie de la solution en matière de santé globale.

Nous croyons pertinent, à ce stade-ci, de vous rappeler quelques recommandations contenues dans le mémoire que nous avons présenté lors des audiences entourant l'étude du projet de loi 10 :

² Autour desquelles gravitent d'autres professions et de nombreux intervenants dont l'apport et l'expertise sont indispensables.

- Mettre en place un comité consultatif – composé d'intervenants et de professionnels incluant des travailleurs sociaux – afin d'effectuer un suivi des impacts de la restructuration du réseau sur l'accessibilité aux services sociaux et sur la prestation de soins et de services aux personnes et aux groupes les plus vulnérables.
- Créer une direction des services sociaux (DSS), au sein de chaque établissement, pour assurer la qualité et la quantité des services ainsi que la mise en place, pour les travailleurs sociaux, de structures semblables à celles qui existent pour le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et le Conseil des infirmières et infirmiers.
D'ici la mise en place de DSS, étant donné que les professionnels représentent une partie importante des effectifs des établissements des CIUSS et des CISS qui regroupent, outre la mission hospitalière, de première ligne et d'hébergement, les missions de réadaptation et de protection de la jeunesse, nous croyons à la fonction essentielle et contributive des directions des services multidisciplinaires (DSM), en cohérence avec celles dévolues dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux au directeur des services professionnels (art. 202) et au directeur de soins infirmiers (art. 206). Dans cette perspective, nous demandons le déploiement complet des directions de services multidisciplinaires dans tous les CISS/CIUSS, et que des ressources suffisantes leur soient accordées afin d'assurer la qualité des services professionnels, le développement de la pratique et des compétences des professionnels, dont les travailleurs sociaux, en fonction des orientations ministérielles, organisationnelles et populationnelles.

En conclusion

Nous vous demandons donc, Monsieur le ministre, de prendre en compte ces quelques considérations et observations afin de corriger la situation et faire en sorte que la population québécoise ait accès aux services sociaux auxquels elle a droit et que les travailleurs sociaux soient en mesure d'exercer leur profession en respectant leurs obligations professionnelles. Pour notre part, nous demeurons vigilants afin de mesurer l'impact des réformes actuelles sur la dispensation de services sociaux et sur la promotion et la défense de la justice sociale, particulièrement pour les personnes les plus vulnérables.

Recevez, Monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées.

Le président,



Claude Leblond, Travailleur social., M.S.s.

c.c. : Madame Lucie Charlebois
Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique